

## **Demandes d'interpellation**

*Les demandes d'interpellation sont déposées au bureau de la Chambre qui les renvoie en réunion publique de commission. Sur avis de la Conférence des présidents, le président peut toutefois décider qu'une interpellation présentant un intérêt général ou politique particulier sera développée en séance plénière ou décider de la transformer en question orale ou écrite.*

➤ **0094**

Interpellation de M. Ben WEYTS à la vice-première ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Égalité des chances sur « les économies à réaliser par la police fédérale ».

➤ **0095**

Interpellation de M. Peter LOGGHE à la vice-première ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Égalité des chances sur « l'hémorragie de personnel à la police ».

Idem n° 0094 M. Ben WEYTS

➤ **0096 Intérieur**

Interpellation de Mme Zoé GENOT à la secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration, à l'Intégration sociale et à la Lutte contre la pauvreté, adjointe à la ministre de la Justice sur « les missions de l'agence FRONTEX ».